



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

RAPPORT
SUR LA SITUATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VERSAILLES GRAND
PARC
EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

présenté préalablement au vote du Budget primitif 2019

En application de l'article L2311-1-1
du Code général des collectivités territoriales

Jadis vaste étendue de chasse royale, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc bénéficie d'une qualité de vie tout à la fois historique et dynamique, d'un environnement accueillant où il fait bon vivre, étudier, travailler, se divertir. Elle dispose d'atouts considérables pour son développement grâce à sa proximité avec Paris, sa desserte en transports tant ferroviaires que routiers, son potentiel d'entreprises et organismes de recherche déjà implantés

Gérer Versailles Grand Parc, c'est piloter un établissement public jeune, créé en 2002, en pleine évolution. Communauté d'agglomération depuis 2010, Versailles Grand Parc fédère 19 communes. En 2013 Chateaufort a été la quinzième à entrer, puis en 2014 Bougival, La Celle Saint Cloud et Le Chesnay. En janvier 2016, elle a accueilli la ville de Vélizy-Villacoublay .

Gérer Versailles Grand Parc, c'est aussi conduire les actions publiques spécifiques de la communauté d'agglomération avec un budget de 199 millions d'euros, développer des partenariats avec les acteurs, être à l'écoute des besoins des usagers, ou encore piloter une administration de plus de 250 agents.

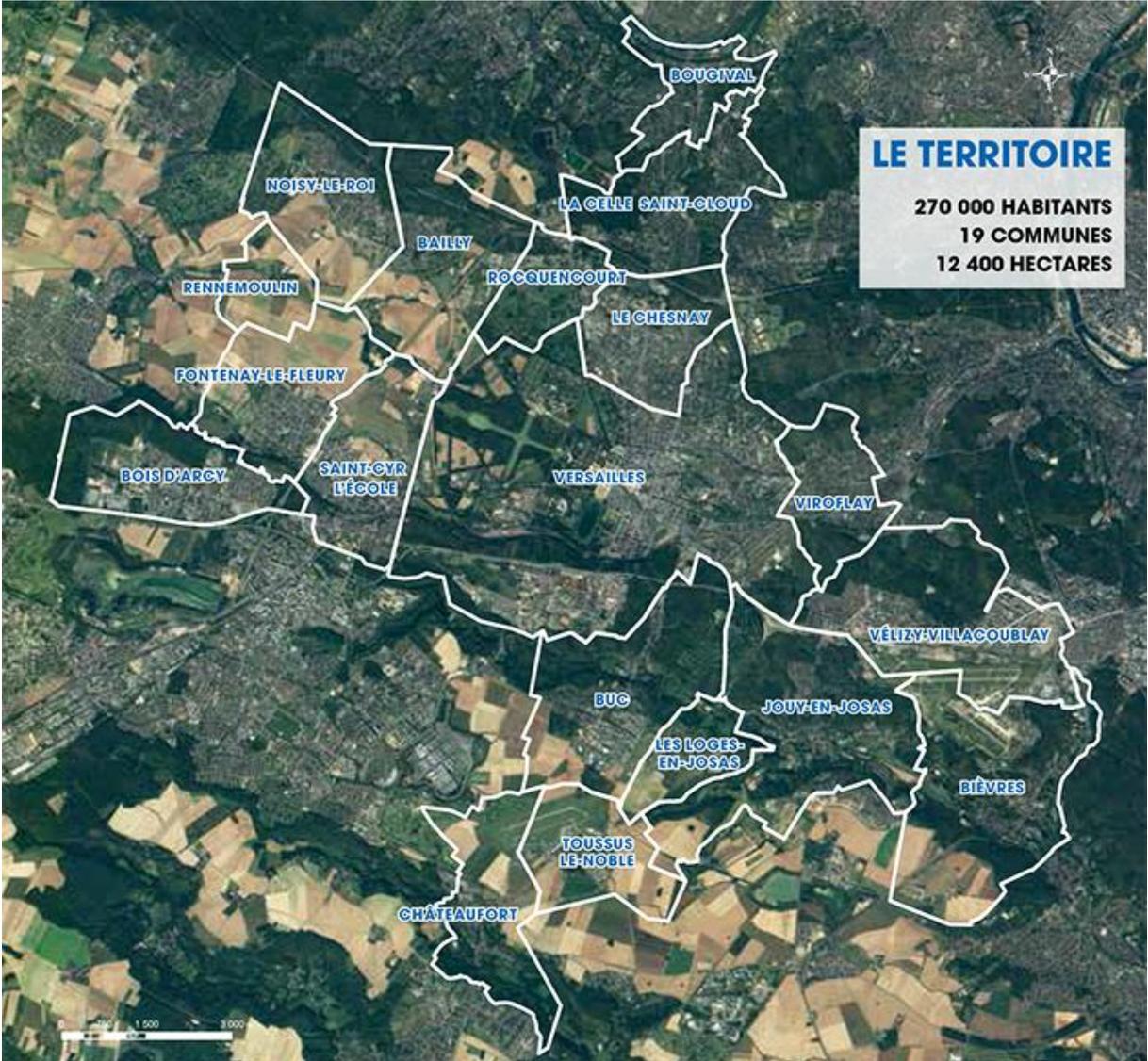
Dans l'exercice de chacune des compétences le développement durable est présent. En effet, l'équipe intercommunale se mobilise en permanence pour assurer un développement pérenne et qui profite à tous, concilier efficacité économique, équité sociale et préservation des ressources naturelles. Si le développement durable ne fait pas l'objet pour l'instant d'une planification spécifique, c'est parce qu'il s'intègre à tous les dossiers, des activités récurrentes aux opérations structurantes.

L'avenir des espaces économiques français dépend directement de leur capacité à produire et capter des ressources, à générer des services en phase avec l'évolution des modes de vie et de consommation et à tirer parti de leurs atouts. Face à la concurrence des autres pôles franciliens, mais aussi des grandes places économiques mondiales, Versailles Grand Parc bénéficie d'atouts propres remarquables. Principal pôle d'économie verte du Grand Paris, elle concentre en effet de nombreuses grandes entreprises spécialisées dans des secteurs innovants, plusieurs centres nationaux de recherche publique et des établissements d'enseignement supérieur à la renommée internationale.

Les actions intégrant le développement durable s'inscrivent dans le cadre de ses compétences tant dans le domaine de l'environnement bien sûr mais également dans celui du développement économique, de l'Habitat, de l'Aménagement ou bien encore des mobilités.

On peut donc mettre en avant au cours de cette année 2018 de nombreux évènements et actions marqués du sceau du développement durable assurées par les différentes compétences de l'Agglo : environnement, aménagement, déplacements-mobilités.

Ces actions illustrent la richesse et la diversité de la prise en compte du développement durable, qui maillent au quotidien ou dans les projets de plus grande envergure les différentes dimensions sociales, environnementales et économiques, en s'adaptant à un contexte local très spécifique, héritage du passé mais également résolument tourné vers l'avenir.



QUELQUES ILLUSTRATIONS
DE REALISATIONS COMMUNAUTAIRES

2018

1) Dans le domaine de l'environnement

• La tarification incitative

La tarification incitative s'inscrit pleinement dans la politique de Versailles Grand Parc en faveur de la protection de l'environnement et d'une diminution des coûts. Elle permet une diminution des tonnages et une amélioration du tri. Après l'étude d'opportunité menée en 2017, sept communes volontaires expérimenteront le dispositif.

• La réduction des déchets

Versailles Grand Parc a adopté en juin 2018 un nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) qui planifie les actions à mettre en œuvre pendant 6 ans pour réduire la quantité et la nocivité des déchets produits par les ménages.

Un diagnostic préalable a établi que chaque habitant du territoire produisait en moyenne 426 kg de déchets ménagers et assimilés (DMA) par an (2017), répartis en :

- 302kg d'ordures ménagères et assimilés (230kg/hab. d'ordures ménagères et 72kg/hab. de recyclables)
- 124kg de déchets occasionnels (encombrants, déchets toxiques)

Le programme, qui s'appuie sur 12 actions réparties en 5 thématiques (le gaspillage alimentaire, les bio déchets, la sensibilisation des publics, l'exemplarité de la collectivité, l'évitement des autres flux de déchets) vise l'objectif réglementaire d'un ratio de 375kg/an/hab. de déchets à l'horizon 2024.

• Le recyclage et la valorisation

La finalisation du projet de construction de la 2^{ème} déchèterie intercommunale située dans la ZI Sud de Buc s'est poursuivie en 2018. Le démarrage des travaux est programmé au premier trimestre 2019 pour une ouverture en septembre. La déchèterie sera composée de 11 quais. Ainsi, de nombreux types de déchets pourront y être déposés en vue d'une valorisation. A noter qu'un local réemploi dédié aux objets destinés à la ressourcerie sera également créé.

• La valorisation des bio-déchets

En mai 2018, Versailles Grand Parc et le SYCTOM ont lancé une campagne de collecte des bio-déchets auprès de 42 professionnels volontaires (établissements scolaires, marchés alimentaires, administrations) sur les communes de Jouy-en-Josas, du Chesnay et de Versailles. Cette expérimentation largement financée par le SYCTOM est menée en parallèle des études réalisées par l'Agglo avec GRDF sur la méthanisation des bio-déchets. 135T de biodéchets ont ainsi été collectées.

Le nombre d'établissements inscrits dans la démarche devraient augmenter en 2019 et s'élargir aux communes de Vélizy-Villacoublay et Viroflay.

2) Dans le domaine des déplacements

En circulation douce, deux grands projets de liaisons cyclables ont été achevés en 2018

Le premier s'inscrit dans le cadre du réaménagement de la rue de la porte de Buc à Versailles et du carrefour du Cerf-Volant à Buc. Ce projet a pour objectif de s'adapter aux flux, d'améliorer l'accès au quartier de Versailles-Chantiers et aux entrées des deux villes grâce à un aménagement paysager du carrefour et de la lisière forestière. La piste cyclable bi-directionnelle a été ouverte fin 2018 et a nécessité d'importants travaux de terrassement et de voirie. Le marquage au sol ainsi que la signalétique ont été réalisés début 2019.

L'autre projet d'aménagement de circulations douces mené en partenariat avec la Région Ile-de-France, le Département des Yvelines et l'Agglo concerne la liaison entre Bois-d'Arcy et la base nautique de Saint-Quentin-en-Yvelines. 700 mètres de piste cyclable ont été aménagés et livrés au cours de l'été 2018.

3) Dans le domaine des mobilités innovantes

Versailles Grand Parc poursuit sa stratégie visant à devenir un territoire de premier plan en matière de mobilités innovantes. Impulsée en décembre 2015 par la signature d'un accord-cadre avec les principaux acteurs de la filière implantés sur l'Agglo, l'action s'appuie sur l'ensemble des compétences de Versailles Grand Parc.

L'année 2018 a été une année charnière dans la montée en puissance de l'Agglomération avec l'aboutissement de projets de développement économique et d'aménagement lancés depuis 2015 et une réorientation vers des projets de service de transport qui seront mis en œuvre en 2019.

Des navettes autonomes préfigurent le futur quartier de Satory :

Une seconde expérimentation sur le véhicule autonome a été lancée en décembre 2018 pour une durée de 18 mois. Au-delà de la recherche technique, les navettes Litchi et Framboise de VEDECOM assurent un réel service de desserte du dernier kilomètre pour les employés des entreprises du plateau de Satory. L'enjeu pour Versailles Grand Parc est aussi de préfigurer un futur quartier des mobilités innovantes à la circulation apaisée.

Les mobilités innovantes au service des usagers :

Pour renforcer l'impact des nouvelles mobilités sur le quotidien de ses habitants et employés, la Communauté d'Agglomération s'est dotée d'un plan d'action autour de 3 axes :

Améliorer la desserte du dernier kilomètre pour les passagers et les marchandises.

Réduire la congestion et l'auto-solo à coûts réduits.

Favoriser le développement de nouvelles motorisations : afin de verdir à terme le parc de bus du réseau, deux bus à hydrogène seront testés dès septembre 2019 sur la ligne 264 entre Versailles et Jouy-en-Josas. Les véhicules pourront se ravitailler à la station de distribution d'hydrogène implantée sur le site d'Air Liquide aux Loges-en-Josas. Opérationnelle depuis 2018, elle est l'une des trois stations d'Ile-de-France ouverte au grand public. Des mesures seront également engagées pour favoriser les livraisons avec des véhicules propres et développer le réseau de bornes électriques en lien avec les communes de l'Agglomération.